

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 29 juillet 2022

Daniel CHABE / Caroline DEY

- Convocation : 22 juillet 2022
- Affichage : 22 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs : 3

NOMS	PRENOMS	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	ABSENT(E)	Le cas échéant, Pouvoir donné à :
LEGER	Bruno	X			
LACASSE	Philippe		X		LEGER Bruno
CHABE	Daniel	X			
HARE	Elise		X		
SANCTOT	Julie	X			
ANGER	Douce		X		CHABE Daniel
LEROY	Dominique	X			
CHARLIER	Jean		X		
GHELEIN	Didier	X			
MONCHATRE	Eric		X		
ANTONETTI	Alexandre		X		
RAGOT	Christophe	X			
DEBRIX	Mélanie	X			
BAGUESSE	Loïc		X		SANCTOT Julie
LENGIN	Kevin	X			

Secrétaire de séance : Daniel CHABE.

Monsieur le Maire fait présentation de l'ordre du jour.

1/ Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

Sans observation ou remarque, le compte-rendu de la dernière séance est accepté à la majorité avec 1 abstention.

2/ Ordre du jour :

- **Délibération : Mutualisation du coût d'achat de la machine à laver avec le SIVOSS.**

Monsieur Léger explique pourquoi il est question de rembourser la moitié de la somme payée par le Sivoss pour l'achat d'un nouveau lave-linge.

Il fait lecture d'une convention sur les modalités d'achat et d'utilisation du lave-linge et la soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Après délibération, la convention est approuvée à l'unanimité.

3/ Informations :

- ❖ **Rapport d'activités 2021 de l'Inter Caux Vexin.**

Monsieur Léger fait état de plusieurs points importants de ce rapport d'activités :

L'inter Caux Vexin, c'est 65 personnes, dont 59 postes équivalents temps plein :

- 13 personnes à l'administration
- 07 personnes à la piscine
- 12 personnes à l'urbanisme
- 07 personnes aux déchetteries
- 01 personne à la voirie
- 19 personnes à la petite enfance

La voirie : les travaux de réparation et d'investissement ont coûté 1.7 Millions et 1.4 millions sur 2021 pour les 64 communes

L'action sociale : 3 établissements recevant des enfants : le Petit Grain à Ry, Tom Pouce à Montville, et Arc en Ciel à Roumare, ainsi que les relais petite enfance à Clères, Buchy et Martainville.

Cela représente 1.7 Millions (subventionnés de moitié par la CAF)

Aménagement du territoire : planification de l'urbanisation qui passe par le SCOT lequel est en travaux de remise à niveau (schéma de cohérence territoriale)

L'urbanisation doit être cohérente avec les grands axes.

Après les travaux qui seront présentés par le SCOT, les communes devront adhérer à un PLUI. (il y a 13 communes en PLUI à l'heure actuelle (secteur Martainville), le but étant qu'il y en ait 51 après le SCOT)

Loi climat et résilience : en 2050, ce sera zéro artificialisation, soit plus aucune consommation des terres agricoles.

L'urbanisme en 2021 : c'est 2077 dossiers étudiés, du CU au PC.

GEMAPI : gestion des niveaux aquatiques, gestion des inondations.

Aménagement numérique : l'Inter Caux Vexin a investi 6.8 millions d'euros pour les 64 communes pour la fibre.

Développement économique : 10 zones d'activité. Il faut souligner que tous les terrains ont été vendus au Moulin d'Ecalles.

Sport et culture : l'Inter Caux Vexin, c'est : piscine, ludisport et ludiculture.

Soutien aux activités d'apprentissage de la musique : 4 écoles sont subventionnées, (dont celle d'Yquebeuf), pour 374 inscrits.

Randonnées : entretien des chemins pour 18 boucles, soient 250 kms sur notre territoire.

❖ **Information.**

Rapport d'activités 2021 des ordures ménagères.

Collecte en porte à porte des ordures ménagères : 11 500 tonnes de déchets, soit environ 210 kg par habitant.

A cela s'ajoute le recyclable : 4 100 tonnes, soit environ 74 kg par habitant.

Il y a également les déchets verts : 4 200 tonnes et le verre.

Tout ceci représente 4.7 millions pour le traitement des déchets.

Des animations scolaires ont été mises en place par le SMEDAR, qui interviendra notamment dans les 2 classes de la Rue Saint Pierre.

❖ **Information :**

Réunion PLU.

Plusieurs points ont été abordés :

- Des corrections à apporter concernant les cavités souterraines
- Alignement d'arbres : Alyse doit revenir vers la commune pour revoir les alignements d'arbres afin d'établir quelque chose de cohérent.
- La famille Lesueur : leur propriété restera en zone A, avec une spécificité qui permettra uniquement le stockage de matériaux et matériel.
- Extension du Moulin d'Ecalles : préconisée par la commissaire enquêtrice, la chambre d'agriculture, et des services de l'état.

Le PLU passera en Conseil Communautaire fin septembre et sera approuvé et applicable.

❖ **Information :**

Pompes funèbres.

Monsieur Léger indique à quel endroit de la zone d'activités va s'implanter une entreprise de pompes funèbres (chambres funéraires et cérémonies), si la demande d'urbanisme est acceptée.

Il indique par ailleurs que ça aura des incidences sur l'état civil puisque 1 agent de l'état civil ou un élu devra être présent à chaque fermeture de cercueil.

❖ **Information :**

Lotissement.

Terre à Maisons est l'interlocuteur pour le futur lotissement route de Cailly, face au Château d'eau. Ce lotissement est divisé en 30 parcelles de 450m² à 600m² à la vente, et encore 8 autres de 250m² pour du locatif.

Les représentants sont déjà venus le 04 avril, mais comme le PLU n'était pas terminé, TAM veut revenir pour travailler sur ce sujet.

Monsieur Léger explique qu'il a eu Monsieur Crestin, responsable de Terre à maisons, pour fixer un RDV courant septembre. Il souhaite que Madame Louis, de l'urbanisme de l'Inter Caux Vexin, vienne pour gérer les aspects législatifs en cohérence avec le PLU.

Le promoteur devra assurer la défense incendie ainsi que l'éclairage.

Se pose la question : à qui appartient la rangée d'arbres située en limite de propriété, que va-t-il en advenir, et qui en sera ensuite le propriétaire ?

Problème de la zone ZNT (zone de non-traitement) : zone réservée à l'intérieur du lotissement, ou dans le terrain agricole ?

❖ **Information :**

Equipement numérique – demande de Mme Vincent.

Monsieur le Maire réexplique que pour toucher la subvention à hauteur de 70% de l'achat de l'équipement numérique, il faut aussi faire l'achat de logiciels.

La demande a été faite, à Mme Vincent de communiquer ses besoins.

4/ Questions diverses :

Monsieur Léger fait état de plusieurs points :

- Travaux du centre village : la dernière réunion a eu lieu fin juin, et la prochaine aura lieu fin août.
- Il rencontrera par ailleurs dimanche à 10h Monsieur Letellier pour discuter du totem avec la présence des conseillers Dominique Leroy et Douce Anger.
- Location de la salle des fêtes pendant l'absence de Mme Blondel : 13/14 août et 20/21 août. Il demande qui est volontaire pour s'occuper de ces 2 locations ?
- Un RDV a été pris avec Nicolas Gouin pour discuter du distributeur de pain. Julie Sanctot et Daniel Chabé seront présents.

Monsieur Ghelein fait état de ronces et de végétaux qui poussent sur le trottoir et gênent le passage à deux endroits.

Madame Debrix fait remarquer qu'elle n'a pas reçu de compte rendu Maire et Adjointes depuis longtemps et demande par ailleurs à Monsieur Chabé pourquoi la commune ne sera plus desservie par Véolia mais SAUR ?

Monsieur Chabé répond que la SAUR a remporté le marché suite à un appel d'offres et a présenté un projet financier plus avantageux par rapport à Véolia.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 23 septembre à 20 h 30 dans la salle pluridisciplinaire.